



## Juge des référés

-----  
Par audeaxel

Bonjour

Après une assignation en référé le 12/10/2023, une audience le 17/11/2023 et une ordonnance du juge des référés le 04/01/2024 demandant une expertise judiciaire. Après le rapport final de l'expert judiciaire le 27/07/2024, est-ce que le juge des référés rends une décision. Merci par avance cordialement

-----  
Par Floch6768

bonjour

Si l'expertise judiciaire vous est favorable il faut en demander l'exécution auprès de votre adversaire et lui réclamer en plus le remboursement des frais  
Sans réponse il faudra saisir le juge.

-----  
Par audeaxel

Bonjour et merci pour votre réponse, mais il faut demander l'exécution de quoi ? Et surtout savoir si le juge donne une décision suite à l'expertise judiciaire favorable pour moi merci

-----  
Par Floch6768

le juge a répondu à votre demande d'expertise judiciaire dont vous devez avoir copie, mais ne prend pas de décision

-----  
Par audeaxel

Ok mais pour l'exécution de quoi ? Et c'est quoi une décision en dernier ressort alors ?

-----  
Par Floch6768

Que dit ce rapport?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

S'il n'a été demandé au juge des référés que de nommer un expert judiciaire, pour que le litige soit examiné sur le fond, il faut introduire une autre instance, en référé si la solution est évidente mais plus probablement selon la procédure ordinaire.

Si vous donniez plus de détails, on pourrait vous répondre plus complètement.

-----  
Par audeaxel

Le rapport de l'expert me donne raison à 100% et j'ai aucune réponse du juge en référé ??

-----  
Par Floch6768

bonjour

le juge a fait son travail pour le référé. Vous utilisez ce rapport à l'amiable ou vous lancez une action judiciaire

-----  
Par audeaxel

Merci à tous, donc c est mon avocat lors de l assignation aurait dû demander en plus de l expertise, un dédommagement financier en attendant le jugement de fond

-----  
Par Floch6768

Votre avocat a demandé en référé une expertise judiciaire qui a été favorable pour vous.  
Il en demande à votre adversaire l'exécution en réclamant en plus les frais d'expertise.  
Sans réponse favorable il faut alors aller en justice pour réclamer cette exécution et le remboursement des frais d'expertise  
Votre avocat devrait vous renseigner en ce sens

-----  
Par audeaxel

Je m excuse il demande l exécution de quoi ? Par rapport aux décision du rapport final de l expert ?

-----  
Par Floch6768

Que dit ce rapport d'expert?

-----  
Par audeaxel

En gros comme c est des travaux mal exécuter l expert dit de me verser une somme pour tout refaire, le remboursement des sommes que j ai versé ainsi Qu un dédommagement pour la non utilisation d une partie de la maison

-----  
Par Floch6768

Comme déjà dit votre avocat doit faire exécuter cette expertise, sinon direction tribunal

-----  
Par audeaxel

Merci beaucoup j ai tout compris avec vous mais mon avocat c est une brelle donc voilà tribunal et encore merci beau